



ATTENTION !!!

Le site de la mairie de Boutigny-Prouais a été victime d'une attaque malveillante obligeant notre hébergeur à le fermer. Compte tenu de l'importance du piratage, le site ne sera remis en ligne que dans 3 ou 4 mois.

1. Pour autant, à l'approche de la rentrée scolaire 2016/2017 :
 - Concernant les informations liées aux Temps d'Activités Périscolaires, au transport communal, à la restauration scolaire et à la garderie communale, merci de vous rapprocher de l'Entre Nous spécial rentrée scolaire qui sera distribué fin août 2016
 - Concernant le transport vers le Collège de Houdan et vers le Lycée de la Queue Les Yvelines, merci de vous rapprocher de la Communauté de Communes du Pays Houdanais Tél : 01 30 46 82 80
2. Pour la consultation du PLU, merci d'envoyer un mail à la mairie boutignyprouais@wanadoo.fr. Nous vous enverrons les fichiers en retour.
3. Pour les déchets, merci de contacter le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d' Elimination des Déchets, 29 bis, rue de la Gare, 78890 GARANCIERES, Tél : 01 34 86 65 49, Fax : 01 34 86 58 61, www.sieed.fr
4. Pour les manifestations dans la commune ou actualités diverses, merci d'en prendre connaissance sur les panneaux lumineux et dans l'entre nous

Vous l'aurez compris, la mairie n'est pas responsable de cette situation et nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

Nous mettons tout en œuvre afin de rétablir cet outil de communication indispensable au plus vite.

C'est la
RENTRÉE!
Boutigny-Prouais

Vie municipale



Directeur de la publication :

Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Relecture

Agnès Ventura

Maquette et Impression

Johnathann GODARD
Photos libres de droit
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :

boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web :

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes cher(e)s Administré(e)s,

La rédaction de ce numéro spécial de votre journal communal annonce déjà la rentrée des classes pour l'année 2016/2017 mais aussi la reprise de vos activités professionnelles. Le temps passe vite, trop vite ... Pour autant, je ne doute pas que l'énergie accumulée pendant ce temps de repos permettra aux uns et autres une reprise vaillante dans ses occupations quotidiennes.

Pour ce qui concerne l'école élémentaire Etienne Prunier de Boutigny-Prouais, elle accueillera cette année 164 élèves. La rentrée s'effectuera à 9h00 à Prouais pour 63 d'entre eux et à 9h15 à Boutigny pour les 101 autres.

L'équipe enseignante demeure la même et nous nous en félicitons. La rentrée des enseignants, quant à elle, aura lieu le mercredi 31 août. Ce sera l'occasion pour la municipalité de retrouver celles et ceux qui auront en charge l'enseignement et l'éveil de nos enfants autour d'un verre de l'amitié et d'un repas pris en commun ; un moyen pour chacun d'exprimer son point de vue et d'être prêt pour entamer cette nouvelle année !

Mme Pascale Giraud continuera d'occuper le poste de directrice. Mesdames Genermont, Verdier, Pineau, David, Fontaine, Guegen et Monsieur Legoff seront à ses côtés pour assurer les cours de la Petite Section de Maternelle ou Cours Moyen 2ème année. Madame Nathalie Andrieu, quant à elle, est en charge du secrétariat de la direction.

Un rappel : comme chaque année, **PAS DE GARDERIE COMMUNALE et PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE MATIN DE LA RENTREE** ; par contre le ramassage du soir est assuré.

Je vous souhaite une bonne rentrée, qu'elle soit scolaire ou professionnelle mais vous me permettrez de conclure mon édito sur une note tout à la fois sympathique et légère mais non moins sérieuse quant au respect de la sécurité de tous, à savoir :

Pokémon GO @ Boutigny Prouais

Les Pokémons débarquent sur notre territoire ! Joueuses et joueurs, n'hésitez pas à profiter de cette période estivale pour vous promener sur nos deux bourgs et dans nos hameaux à la recherche des Pokémons sauvages qui y vivent. La commune dispose également de quelques Pokéstops : l'église de Boutigny, le monument aux morts et le château d'eau pour ne citer qu'eux. Nous avons également la chance d'avoir une arène de niveau 4 à l'église de Prouais.

Toutefois, que le territoire de Boutigny Prouais soit un haut lieu de la Pokémonerie provinciale, c'est un fait, mais que tout le monde n'en oublie pas qu'il s'agit là d'un jeu et qu'à ce titre, on fait attention à son environnement quand on marche, **et surtout, on ne joue pas au volant ...**

Très cordialement, Votre maire,
Mireille Eloy

SURVEILLANCE COMMUNALE

Vos élus ont mis à la disposition des parents, un service de surveillance ouvert à tous les élèves de l'école de notre village.

Cette prestation est placée sous la responsabilité du maire.

Dès le jeudi 1er septembre 2016, vos enfants seront accueillis dans les locaux du Centre de Loisirs, 16 rue des Potiers à Boutigny, par notre agent communal,

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de **7h15 jusqu'à 9h05 et de 16h45 jusqu'à 18h45**
- le mercredi à partir de **7h15 jusqu'à 9h05**

Toute arrivée avant la surveillance de la cour d'école par le corps enseignant donne lieu à tarification forfaitaire, à savoir :

- Le matin (quelle que soit l'heure d'arrivée) 2,90 € €
- Le soir (quelle que soit l'heure de départ) 3,50€
- Le matin et le soir 4,90€

Pour des raisons de sécurité et d'amplitude horaire des agents, l'heure de la fermeture de la garderie est impérativement fixée à 18h45. Un non-respect régulier de cet horaire conduira à l'exclusion de ce service pour les enfants des parents concernés.

RESTAURATION SCOLAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, il est impératif que vous vous rapprochiez de la mairie pour obtenir une inscription en bonne et due forme, accompagnée du règlement rappelant les modalités de fonctionnement et de discipline des restaurants scolaires de Boutigny et de Prouais.

Les repas occasionnels ne seront servis que si les parents en font la demande expresse auprès de la mairie. Un forfait de 1,2 ou 3 jours par semaine et une inscription occasionnelle sont cumulables.

Il vous est rappelé ci-dessous les tarifs trimestriels permettant aux familles de bénéficier du tarif forfaitaire attractif, malgré une augmentation décidée par le Conseil Municipal à raison de 3.60€ par repas (le prix de revient étant supérieur à 5,10 € en tenant compte des frais d'électricité, de personnel de service, de produit de nettoyage, lave-vaisselle, etc...) :

- forfait 1 jour 43,20 € x 3 trimestres
- forfait 2 jours 86,40 € x 3 trimestres
- forfait 3 jours 129,60 € x 3 trimestres
- forfait 4 jours 172,80 € x 3 trimestres



6,20 € le repas exceptionnel ou pour un élève demeurant hors de la commune

Sur demande expresse des parents, les enfants souffrant d'allergies alimentaires pourront se voir servir, sur une table qui leur sera réservée dans nos deux restaurants scolaires, un plateau-repas spécifique fourni par notre prestataire « Yvelines Restauration » (tarif à voir avec la mairie).

Seule une modification de la situation familiale ou professionnelle (reprise ou cessation d'activité, congé de maternité) sera acceptée pour modifier le forfait choisi et les jours s'y rapportant. Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Tarif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) facturés aux familles pour l'année scolaire 2016/2017

- Pour le premier enfant : 85 €/an
- Pour le deuxième enfant : 75 €/an
- A partir du troisième enfant : 65 €/an

Les activités proposées pour les TAP sont sous la responsabilité de l'Association Sportive et Culturelle de MEZIERES en DROUAIS. Les plannings seront communiqués aux familles via les cahiers des enfants.

TRANSPORT

Les horaires de car ne sont pas modifiés pour ce qui concerne **le transport des enfants sur l'école élémentaire Etienne Prunier de Boutigny-Prouais** (se référer au tableau présenté sur le questionnaire distribué aux familles). Les horaires pourraient être aménagés suivant la fréquentation des enfants aux arrêts de bus. Ces modifications feront l'objet d'une correspondance aux familles à la rentrée.

Pour ce qui concerne le **transport des élèves vers le collège de Houdan** ou encore le **transport des élèves vers le lycée de La Queue les Yvelines**, il convient de s'adresser à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) – 22, Porte d'Epemon à MAULETTE, laquelle détient la vente des coupons nécessaires. Téléphone 01 30 46 82 80.

ASSURANCE SCOLAIRE : que dit la loi ?

La souscription d'une **assurance scolaire** pour les activités scolaires et facultatives est un **gage de sécurité**, pour les élèves et leurs parents.

Que garantit l'assurance scolaire ? L'assurance scolaire souscrite doit **garantir les dommages** :

- **Que l'élève pourrait causer à des tiers** (garantie de responsabilité civile)
- **Qu'il pourrait subir** (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Est-elle obligatoire ?

Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire. Deux circulaires rappellent cette obligation.

Pour les activités périscolaires : Les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

Comment choisir une assurance scolaire ? Les parents d'élèves peuvent souscrire une assurance scolaire auprès de leur assureur ou choisir un contrat proposé par une association de parents d'élèves.

Les parents d'élèves peuvent se renseigner auprès :

- De la directrice ou du directeur d'école
- De leur assureur
- Des associations de parents d'élèves
- De la fédération française des sociétés d'assurances
- Du centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) en région

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

	zone A <small>Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers</small>	zone B <small>Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg</small>	zone C <small>Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles</small>
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	mercredi 31 août 2016		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		



ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS 2016)

Age : Versée par la caisse d'allocations familiales (CAF), l'allocation de rentrée scolaire est attribuée, sous conditions de ressources (dont les plafonds sont disponibles ci-dessous), aux parents d'enfants scolarisés (écoliers du primaire, collège ou lycée, étudiants ou jeunes en apprentissage) âgés de 6 à 18 ans, c'est-à-dire, pour l'année scolaire 2016-2017, nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010 inclus. Si l'élève est plus jeune, il doit être déjà inscrit à l'école primaire (à partir de la classe de CP).
Scolarisation : L'aide est attribuée aussi bien pour les inscriptions dans le public que dans le privé.
En revanche, la scolarisation d'enfants en école maternelle ne permet pas d'obtenir l'ARS.

Plafonds de ressources 2016-2017 : L'allocation de rentrée scolaire est versée sous conditions de ressources. Les revenus du foyer pris en compte par la CAF ne doivent donc pas dépasser certains seuils.

Seuils de revenus : Les plafonds de ressources de l'ARS pour la rentrée scolaire 2016-2017 sont déjà connus. Ils ont légèrement augmenté par rapport à la rentrée 2015-2016. Ces limites sont fixées aux montants suivants :

- pour 1 enfant : 24 404 euros (24 306 euros en 2015) ;
 - pour 2 enfants : 30 036 euros (29 915 euros en 2015) ;
 - pour 3 enfants : 35 668 euros (35 524 euros en 2015).
- + 5 632 euros par enfant en plus (5 609 en 2015).

Les revenus pris en compte par la Caf sont les revenus de l'année N-2, donc de 2014 pour l'année scolaire 2016-2017.

Dépassement : Si vous dépassez légèrement les plafonds applicables, il est possible de bénéficier d'une allocation différentielle dont le montant est dégressif. Si vous vous trouvez dans cette situation, vous pouvez contacter votre CAF pour savoir combien vous pouvez éventuellement toucher.

Prime de rentrée scolaire 2016 : Les montants de l'ARS 2016 n'ont été que très légèrement augmentés par rapport à l'an dernier (quelques centimes). Voici les montants versés aux parents allocataires à la prochaine rentrée 2016.

Montant : Le montant de l'ARS est défini en fonction de l'âge de l'enfant, et non de sa classe. Mais le montant de la prime approche les 400 euros dans tous les cas, les différents montants ne variant que de quelques dizaines d'euros.

Les montants versés aux parents à la prochaine rentrée seront les suivants :

- 363,00 euros pour un enfant âgé de 6 à 10 ans ;
- 383,03 euros pour un enfant âgé de 11 à 14 ans ;
- 396,30 euros pour un enfant âgé de 15 à 18 ans.

Date de versement : Les dates de versement de l'allocation de rentrée scolaire par la CAF diffèrent également en fonction de l'âge de l'enfant.

La date de versement de l'ARS en 2016 devrait être fixée autour de la mi-août 2016.

Démarche : Les formalités pour faire une demande d'ARS varient en fonction des familles. Lorsque la famille a déjà bénéficié de l'aide, aucune formalité particulière ne doit en principe être accomplie lorsque les enfants scolarisés ont entre 6 et 16 ans. Le simple fait d'avoir déclaré ses impôts doit normalement suf-

fire à obtenir le versement de l'ARS. Les parents concernés obtiendront donc automatiquement le paiement de l'ARS dans le courant du mois d'août.

Pour les enfants âgés de 16 à 18 ans, les parents doivent en revanche justifier que leur enfant est bien scolarisé (l'école n'étant plus obligatoire à partir de 16 ans en France). Depuis la rentrée 2014, une simple déclaration sur l'honneur dans laquelle les parents attestent que leur enfant de 16 ans ou plus est bien scolarisé suffit. Cette déclaration doit être faite auprès de la Caf.

En cas de première demande, les familles doivent, au préalable, avoir envoyé une «déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement» à leur caisse d'allocations familiales ou à leur caisse de mutualité sociale agricoles (MSA).

Autres aides

Collège : En cas d'enfant scolarisé au collège, les parents peuvent prétendre, sous certaines conditions, à une bourse de collège ainsi qu'à une éventuelle aide de la région, du département, du fonds social collégien ou du fonds social pour les cantines.

Lycée : Lorsque l'enfant est au lycée, les familles peuvent, lorsqu'elles remplissent les critères d'obtention, prétendre au versement d'une bourse de lycée (dont les conditions de versement sont modifiées à compter de la rentrée des classes 2016), d'une aide du fonds social collégien ou du fonds social pour les cantines, ainsi que d'une bourse au mérite ou une bourse d'enseignement d'adaptation.

Impôt : L'ARS n'est pas imposée. Vous ne devez donc pas l'indiquer sur votre déclaration d'impôt.

CSG et CRDS : L'ARS est exonérée de CSG. En revanche, elle est soumise à la CRDS.

25 juin 2016

Fête de l'école...Remise des prix...Emotions garanties !

La fin d'année scolaire a sonné ce samedi 25 juin 2016.

Les RPE ont organisé à Prouais la traditionnelle fête de l'école et sa kermesse. Des jeux pour les enfants, des stands de vente de livres et divers objets, une buvette très appréciée, le temps ayant décidé d'être au beau fixe. Temps fort de cette journée, la remise des prix aux enfants par les élus :

- pour ceux qui vont quitter l'école de Boutigny-Prouais pour le collège, la Municipalité remet le traditionnel dictionnaire
- pour tous les autres enfants un livre choisi par leur enseignant(e)

Moment d'émotion, la bise des enfants à leur maîtresse ... pardon « à leur professeur des écoles » dont on ne soulignera jamais assez les qualités de polyvalence, de patience, et de pédagogie, nécessaires à la lourde charge d'instruire nos enfants.

JB



ST JEAN 2016

La chaleur ne fut pas d'origine météorologique mais plutôt celle offerte par les membres du Comité des Fêtes de Prouais pour cette ST JEAN d'été. Apéritif dans la bonne humeur, suivi du traditionnel repas sur des tables joliment décorées ; cette année : « travers de porc ».

La nuit venue, place au feu qui fut doublement apprécié : pour la tradition et pour conjurer la fraîcheur de la soirée. Merci au Comité des Fêtes de Prouais, merci au DJ pour l'accompagnement musical, merci aux participants.

A l'année prochaine
JB



✓ **03 Septembre**

NOGENT LE ROI LA FRATERNELLE
Forum des Associations

✓ **03 Septembre**

CONDE SUR VESGRE LA FRATERNELLE
Forum des Associations

✓ **04 Septembre**

9 H à 12 H STAND DE TIR LA FRATER-
NELLE Journée portes ouvertes

✓ **10 Septembre**

13 H 30 à 18 H 30 STAND DE TIR
LA FRATERNELLE

Journée portes ouvertes

✓ **11 Septembre**

9 H à 12 H STAND DE TIR
LA FRATERNELLE

Journée portes ouvertes

✓ **11 Septembre**

19 H SALLE POLYVALENTE
ASCBP SECTION FOOT

Assemblée Générale

✓ **17 Septembre**

ASPIC - PLACE DE BOUTIGNY
9H à 12H

Journée du patrimoine (Expo véhicules
automobiles et vélomoteurs anciens,
visite de l'Eglise St Pierre de BOUTIGNY.

✓ **17 Septembre**

ASPIC - PLACE DE PROUAIS
13H à 18H

Journée du patrimoine (Expo véhicules
automobiles et vélomoteurs anciens,
visite de l'Eglise St Rémy de PROUAIS.

✓ **08 Octobre**

10 à 19 H LA GRANGE
ASPIC Exposition

✓ **08 Octobre**

15 H LA GRANGE
ASPIC - Concours de dictée

✓ **09 Octobre**

10 à 19 H LA GRANGE
ASPIC - Continuité de l'exposition

✓ **09 Octobre**

10 H 30 LA GRANGE - ASPIC
Remise des prix concours photos

✓ **15 Octobre**

19 H 30 SALLE POLYVALENTE COMITE
DES FETES DE PROUAIS

Soirée à thème

✓ **11 Novembre**

10H30 - PROUAIS
Monument aux morts
11 H BOUTIGNY

Monuments aux morts

MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS
Commémoration Armistice 1918

✓ **18 et 19 Novembre**

8H à 19H STAND DE TIR
LA FRATERNELLE

Concours UFOLEP Raymond Gareau

✓ **03 Décembre**

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
Sainte Barbe

✓ **10 Décembre**

MAIRIE Spectacle de Noël pour les
élèves

✓ **10 Décembre**

17 H - LA GRANGE
Concert des Bardes du Pays Houdanais

Rappel des activités de Septembre

Reprise du TAROT 1er septembre « La Grange »

LA FRATERNELLE 4,10 et 11 septembre Journées portes ouvertes

ASPIC

17 -18 /09 Journées du patrimoine

08/10 de 14h à 18h : exposition «LES POSTES DANS LA GRANDE GUERRE »,
surtout : la deuxième DICTEE...

09/10 de 10h à 18 h suite de l'exposition Exposition de l'atelier « la Passerelle du Savoir Faire ».

Film « La communale »

Résultat concours photos

CCAS 28/09 Sortie des séniors « CHARTRES en Lumières »

17h45 Départ Boutigny - 18h00 Départ Prouais

Possibilité de venir chercher au domicile les personnes le souhaitant.

ASCBP SECTION FOOT

Tournoi de Foot Adultes

Prévu mi-septembre (à confirmer)

Informations

NOS JOIES...



MINNE Julia née le 17 Juin 2016

Bienvenue au bébé,
Félicitations aux heureux parents.

ILS SE SONT DITS OUI...



SANMARTIN Cynthia et PIERINI Ted
le 2 Juillet 2016

Sincères félicitations
et vœux de bonheur.

Etat civil



NOS PEINES...

Mr LE COINT André
décédé le 07 Juillet 2016
Mr PICARD Marcel
décédé le 17 Juillet 2016

Toutes nos condoléances aux
familles endeuillées.

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - J-M BARRIE - 02 37 65 15 82 - j-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - marie-angele.schmitt@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Baptiste DOUINE - 06 74 52 18 15 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Gil MARECHAL - 06 74 52 39 79 - marechal.gil@free.fr

MESSAMBIA Zumba Fitness

Alexandra PEETERS- 06 73 40 45 61 - messambia@hotmail.fr - www.messambia-zumba.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Caroline DIPELINO- 06 64 41 18 27 - rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr - bebe.d@infonie.fr

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny